

Vos questions / nos réponses

Prise de sang pour le stupéfiant

Par [Profil supprimé](#) Postée le 12/03/2019 17:54

Bonjour je suis sous bracelet et j'ai une obligation de soins à faire pour une prise de sang je suis un ancien gros gros consommateur qui a arrêté de fumer du jour au lendemain par volonté mon dernier joint date du 4 mars donc en gros je fumez plus à partir du 5 mars et faut que ma prise de sang soit faite avant le 29 mars date où j'enlève mon bracelet ma plus grande peur et d'être positif alors que j'ai repris ma vie en main et j'aimerais quel soit négative pour être fière de moi-même et montrer à ma juge que ma volonté et la . Si je fait ma prise de sang le 18 mars ou le 25 mars es que je serez toujours énormément positif ?

Mise en ligne le 14/03/2019

Bonjour,

Dans le sang, la molécule active du cannabis n'est habituellement détectable que pendant quelques heures (2 à 8 heures). Néanmoins, d'après plusieurs études, certains usagers "chroniques et quotidiens" peuvent conserver des traces de THC dans le sang jusqu'à un mois après avoir cessé toute consommation. Il semblerait dans ce cas que le taux de THC fluctue d'un jour à l'autre, rendant possible que le test soit négatif un jour mais positif le lendemain, sans qu'il y ait eu de nouvelle consommation.

En vue de ces éléments, vous comprendrez qu'il ne nous sera pas possible de vous dire si votre test sera positif ou pas au moment où vous le passerez. Dans le doute, nous ne pouvons que vous encourager à ne pas relâcher vos efforts et à maintenir votre cap dans cette reprise en main que vous évoquez et dont vous pourrez, de toute façon, témoigner à la juge que vous devez rencontrer.

Nous vous souhaitons bonne continuation dans vos démarches et restons disponibles dans le cas où vous auriez besoin de revenir vers nous. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) ainsi que par Chat de 14h à minuit.

Cordialement.
